

# Juste Terre!

n°170 - MAI 2020

[www.vivre-ensemble.be](http://www.vivre-ensemble.be)  
Suivez-nous sur Facebook et Twitter

La crise que nous traversons actuellement en Belgique ne fait que renforcer les inégalités qui lui préexistent. Le confinement, même géré au mieux, isole encore davantage les personnes précarisées, et aggrave la situation des personnes sans abri et des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Heureusement, de nombreuses asbl organisent un service alternatif en respectant scrupuleusement les mesures d'hygiène. La solidarité s'organise et se réinvente pour faire face aux nombreux défis amenés par le Covid-19.



© Franck Tousaint

## Édito

### Les inégalités et le coronavirus

Frappés de plein fouet par la crise du coronavirus, nous sommes contraints de rester chez nous. Mais nous ne vivons pas tous le même confinement.

Pour respecter les mesures de confinement nécessaires pour éviter une catastrophe sanitaire, les associations de lutte contre la pauvreté ont dû réduire drastiquement leurs aides, voire pour certaines les arrêter. Plus de distribution de repas, plus d'accueil de nuit ou de jour, plus d'épicerie ou de lavoir social... Elles participent de ce fait à l'isolement de ceux qui souffrent déjà d'exclusion sociale.

Les associations soutenues par Action Vivre Ensemble travaillent aux côtés de personnes en grande précarité, exclues du logement, de la société.

Le plus difficile à vivre pour ces personnes ? La solitude, l'isolement social, et cette impression de n'exister pour rien ni personne.

*« Plus qu'un repas, je viens chercher ici un accueil, quelqu'un qui va m'écouter. » « Quand je ne viens pas, on s'inquiète pour moi. Je compte pour quelqu'un. » « Ici, c'est comme une famille. »*

Des personnes de plus en plus pauvres, que la solitude et l'isolement rendent de moins en moins visibles et qui vivent des situations de stress et d'anxiété exacerbés. Beaucoup d'associations tentent de maintenir un lien, une aide, mais sans déformer l'effort solidaire de tout un pays pour enrayer la pandémie.

Le confinement, en amplifiant toutes les inégalités sociales, met en lumière les fragilités, les écarts et les points de ruptures dans notre société. Les travailleurs pauvres sont encore plus précaires, les personnes âgées encore plus seules, les santés fragiles encore plus à risques, les femmes battues encore plus en danger, les personnes sans abri encore plus exclues, les personnes en situation de pauvreté encore plus pauvres. Nous pourrions continuer indéfiniment.

L'urgence a poussé les gouvernements à prendre des décisions temporaires pour protéger les plus vulnérables. Pourquoi ne pas envisager des mesures durables de lutte contre la pauvreté ?

Oui, c'est possible. Restons confinés chez nous mais pas dans nos certitudes.

■ **V. Martin**

directrice de la communication

**Contre la pauvreté, je choisis la SOLIDARITÉ !**



Pascale Urbain (à gauche) a fondé Brise le silence, une asbl au service des victimes d'abus sexuels.

## Brise le silence, espace refuge pour les victimes de violences

L'asbl Brise le silence est une association d'aide aux victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Située à Mons, elle soutient chaque jour des femmes et des hommes, souvent accompagnés de leurs enfants. L'association veut ouvrir une ligne téléphonique d'aide, indispensable en ces temps de confinement. Composée à 100 % de bénévoles, l'association est soutenue par Action Vivre Ensemble depuis plusieurs années. Focus.

« Bienvenue à tous pour briser le silence et exprimer votre souffrance liée à des violences sexuelles, physiques et psychologiques. Ne restez pas seul-e avec cette souffrance ! ». Voici les mots que l'on peut lire sur la page d'accueil du site internet de l'association Brise le silence. Fondée en 2015 par Pascale Urbain, l'association accompagne les victimes de violences.

« J'ai été victime de violences sexuelles lorsque j'étais à l'école primaire. À l'époque, le sujet était très tabou. Lorsque je suis sortie du déni et que j'ai eu le courage d'en parler, il était trop tard. Il y avait prescription. Après un long parcours du combattant, grâce à diverses thérapies, j'ai appris à « vivre avec ». Sortir du silence a été libérateur », confie la fondatrice de l'association, qui s'est formée à la psychotraumatologie et à la victimologie au fil des années, afin de pouvoir accompagner « au mieux » les personnes qui se réfugient à Brise le silence.

À l'âge de 50 ans, et avec l'aide de quelques personnes proches ayant elles-mêmes vécu des situations de violences, Pascale Urbain crée alors Brise le silence. **Sa raison d'être ? Faire en sorte que les victimes puissent s'exprimer grâce à des groupes de parole et des ateliers d'écriture**, sans pour autant se substituer aux psychologues et médecins assurant leur suivi. Pour faire vivre cette mission, l'équipe de bénévoles de Brise le silence (16 au total) se veut solide et pluridiscipli-

naire : psychologues, victimologues, art-thérapeutes, éducatrices, animatrices brevetées, gynécologues, juristes ou encore des personnes ayant acquis de l'expérience par un parcours de vie que l'on appelle les expertes du vécu.

« J'AVAIS BESOIN D'ÊTRE ACCUEILLIE, ÉCOUTÉE, ENTENDUE »

« Dans une prison invisible pour les autres, envahie par la honte et la culpabilité, la perte de confiance en soi et l'estime de soi. Sous les menaces et par peur de ne pas être crue, j'avais besoin d'être accueillie, écoutée, entendue, respectée et protégée », confie l'une des femmes accueillies par Brise le silence. Concrètement, Brise le silence accueille dans ses locaux les victimes de violences quelles qu'elles soient. **L'écoute est centrale chez Brise le silence.**

Le temps consacré à recevoir les personnes victimes de violences pour écouter leurs maux, leur histoire, est crucial. Il est le point de départ pour enclencher la suite, la « vie d'après »: dépôt de plainte, rendez-vous médical pour constater les violences subies, mise à l'abri dans un logement de transit ou en maison d'accueil, démarrage d'une thérapie... Les bénévoles de l'association orientent les personnes vers des structures spécialisées qui peuvent les accompagner dans leur démarche: maison médicosociale, conseillers juridiques, etc.

Brise le silence accompagne également les victimes de violences par l'expression: groupes de parole, ateliers d'écriture, ateliers théâtre, ateliers créatifs. L'asbl intervient aussi dans la sensibilisation. « Nous organisons des formations et des animations pour des professionnels du secteur psychomédicosocial et de la santé mentale. Educateurs, conseillers conjugaux, infirmiers, policiers, médecins généralistes, gynécologues, psychiatres sont autant de personnes que nous formons pour qu'ils puissent accueillir la parole des victimes dans le respect de leur souffrance. » Plus largement, Brise le silence sensibilise le grand public aux violences et à l'accompagnement des victimes: présence lors de salons de la santé, organisation de conférences et de journées thématiques.

## Les expertes du vécu

**Parmi les bénévoles, Brise le silence donne la part belle aux expertes du vécu.** Les expertes du vécu fonctionnent sur le principe de la pair-aidance (ndlr: la pair-aidance repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie, somatique ou psychique). Elles proposent ainsi « une écoute différente de celle d'un psychologue à la blouse blanche, mais avec suffisamment de distance pour être constructifs », explique Candide, 37 ans, maman de deux enfants, qui a elle-même été victime d'un compagnon violent il y a quelques années et qui a été accompagnée par Brise le silence. « J'ai pris du recul par rapport à ma propre histoire, cela me permet de soutenir les personnes qui arrivent ici. Je comprends leur réalité facilement puisque je suis passée par là. Je sais aussi ce qui m'a été utile pour m'en sortir, pour me protéger et protéger mes enfants », poursuit la jeune femme.

**Chaque année, Brise le silence accompagne des centaines de femmes, d'hommes et d'enfants victimes de violences.** Pas à pas, l'association épaula les victimes pour qu'elles puissent s'en sortir. Brise le silence permet à ces personnes de se réapproprier leur vie, de prendre le chemin de la liberté, de se reconstruire. Malgré tout.

■ Céline Masfrand

coordinatrice de la collecte de fonds

# Femmes victimes de violences familiales, davantage en danger

**Bien que toutes les couches de la société soient concernées par les violences conjugales et intrafamiliales, pour les femmes précarisées, exposées à la pauvreté, il est souvent encore plus difficile de quitter leur foyer violent. Peur de ne pas s'en sortir financièrement, peur de ne pas réussir à couvrir les besoins primaires de leurs enfants, peur de tomber en rue. Vu le manque d'institutions pour les accueillir, ces femmes n'ont souvent pas d'autre choix que de rester.**

En mars dernier, alors que la majorité de la population belge était appelée à rester confinée chez soi pour se protéger du coronavirus, **les appels téléphoniques de personnes victimes de violences conjugales ont fait un bon de 70 %.** L'isolement social avec leur bourreau, les tensions liées au confinement, l'impossibilité de pouvoir alerter leurs proches ou encore les difficultés financières rencontrées sont propices à augmenter les violences au sein du foyer. Les situations de crise ne font, en effet, qu'aggraver la situation des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Parmi ces femmes victimes de violences, celles qui sont en situation de grande précarité sont d'autant plus contraintes

de « rester » car pour elles, « partir » signifie « se retrouver à la rue ».

## La rue vs le foyer violent

En effet, les études montrent que les femmes en situation de précarité quittent plus difficilement leur conjoint violent. En matière de violences conjugales, les inégalités sont, elles aussi, bien là. **Les femmes paupérisées faute de moyens financiers suffisants, n'ont pas la possibilité de quitter leur foyer.** Elles se retrouvent alors à devoir choisir entre la vie en rue ou la (sur)vie dans leur domicile violent. Le manque de solution d'hébergement d'urgence ou de transit pour les femmes

victimes de violences les contraignent trop souvent à rester dans un foyer violent.

« Il n'y a pas de places en maison d'accueil spécialisée, elles sont toujours complètes, les femmes ont le choix entre la rue et rester avec un compagnon violent. Ce qui n'est pas un choix », déplore Pascale Urbain, fondatrice de l'association Brise le silence (voir pp. 2-3). L'inégalité est précisément là. Pour les femmes précarisées qui n'ont pas les moyens de payer des nuitées d'hôtel, qui n'ont pas pu se former, apprendre un métier, rester n'est pas un choix. Car **choisir entre la vie en rue ou la violence d'un foyer n'est pas un choix.**

Autre conséquence des violences conjugales : les femmes qui partent sont fortement précarisées par leur situation et, là encore, le manque de structures pour les accompagner est criant. En effet, une fois leur conjoint violent quitté, elles perdent souvent des soutiens (amis, famille...) et

ne trouvent pas de refuge pour se mettre en sécurité : difficulté à accéder à un logement faute de moyens ou de contrat de travail, difficulté à accéder à un travail faute de formation, etc. Aussi, la plupart des aides financières perçues par les foyers précarisés sont au nom du « chef de famille », ce qui crée une dépendance financière de la personne victime de violences.

### Fragilité économique et sociale

« Aujourd'hui, en Belgique, 36 % des femmes sont dépendantes financièrement des personnes avec lesquelles elles vivent. La fragilité économique et sociale des femmes augmente leur vulnérabilité face à la violence de leur partenaire. De fait, **la violence crée une précarisation sociale car elle place la victime dans une difficulté de maintenir ou de reprendre une activité professionnelle** (...) Pour la majorité des femmes victimes de violences, la peur de la précarité et le manque de confiance en leurs capacités de retrouver une autonomie financière constituent des freins à l'aboutissement d'une rupture », précise l'asbl Vie Féminine dans un rapport intitulé *Ma Commune lutte contre la précarité*<sup>1</sup>.

■ C. M.

« J'avais pas un euro pour un pain. Jamais téléphoner. Jamais faire un virement. Alors, je me disais que c'était ma vie comme ça, et qu'il n'y aurait personne d'autre dans ma vie... Très vite, quand on s'est marié, il s'est arrangé pour que j'arrête de travailler. Plus d'autonomie financière ! Avec les années, on perd son réseau social. On écarte petit à petit les personnes qui pourraient nous faire ouvrir les yeux. J'avais tout : maison, confort, voiture, caravane... Je n'ai plus rien. Quand on n'a pas d'argent, on ne sort pas et quand on ne sort pas, on perd ses contacts sociaux. »

Témoignage d'une femme  
victime de violence

Avec le confinement, les femmes victimes de violences conjugales sont davantage en danger.

<sup>1</sup> Femmes et hommes en Belgique : Statistiques et indicateurs de genre, Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH), Bruxelles, 2011 ; Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique, Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), Namur, 2010. [http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/20121009Campagne\\_Ma\\_commune\\_lutte\\_contre\\_la\\_prekarite\\_.pdf](http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/20121009Campagne_Ma_commune_lutte_contre_la_prekarite_.pdf)

# Comme Chez Nous : aux côtés des personnes sans abri en période de coronavirus

Le confinement en ce temps de coronavirus fait vivre un cruel paradoxe aux associations de lutte contre la pauvreté. En respectant les mesures de confinement nécessaires pour éviter une catastrophe sanitaire, elles participent à l'isolement de ceux qui souffrent déjà d'exclusion sociale. Beaucoup tentent donc de maintenir une aide, tout en veillant à ne pas déformer l'effort solidaire de tout un pays pour enrayer la pandémie. C'est le cas de l'asbl Comme Chez Nous, centre d'accueil de jour pour personnes sans abri à Charleroi.

## Une demande accrue

**Face à cette épidémie, les personnes sans abri sont encore plus fragilisées.** Voici le constat de Sophie Crapez, directrice de Comme Chez Nous : « *Une chose est sûre : l'accès aux banques alimentaires, aux épiceries sociales, aux services de seconde ligne est très incertain, voire inexistant. Les produits de la mendicité sont réduits à zéro. Les invendus alimentaires ne sont plus distribués. Les difficultés des personnes sans abri augmentent.* »

Cette addition de problèmes conduit les plus vulnérables vers les seuls services ouverts, comme Le Rebond, le centre d'accueil de jour de l'association. Depuis le déclenchement de l'épidémie, le public qui afflue au Rebond est plus nombreux et sa composition évolue. **Le service accueille davantage de familles avec enfants de moins de dix ans** pendant la semaine et **davantage de personnes sans papiers** le week-end.

## Accueillir au temps du coronavirus

**Qui dit demande accrue ne dit malheureusement pas augmentation de l'offre.** En effet, les services sont confrontés à la baisse de leurs effectifs. Trois travailleurs de l'asbl sont confinés pour suspicion de coronavirus. D'autres ne peuvent pas être actifs sur le terrain car leurs proches sont de potentiels porteurs du virus. Enfin, la plupart des 60 bénévoles de l'association restent chez eux, confinement oblige. **L'association fonctionne actuellement avec la moitié de ses effectifs**, soit trois équipes de quatre travailleurs sociaux qui se relaient de jour en jour, aidées par quatre bénévoles par jour.

**Le Rebond a donc dû changer radicalement de méthodes de travail** afin de venir en aide à un maximum de personnes dans le besoin, tout **en garantissant la sécurité de tous.**

Dans un premier temps, la distribution de nourriture s'est faite en extérieur. Le mur de l'association a été percé pour construire une arrivée d'eau afin de permettre aux bénéficiaires de se laver les mains. Une toilette mobile a également été installée dans la rue. L'accès aux douches, au sein du bâtiment de l'asbl, a été filtré pour éviter les regroupements, et la température des bénéficiaires est prise grâce à un thermomètre à distance prêté par l'aéroport de Charleroi.

Malgré ces changements, l'accueil n'était pas optimal car le bâtiment de l'association n'était pas assez grand. Le Rebond a donc délocalisé la majeure partie de ses activités dans un hall sportif à Marchienne-au-Pont. Cette délocalisation a permis d'organiser un accueil sous abri, tout en respectant les consignes de distanciation sociale.

## Des coûts supplémentaires, une aide bienvenue

**L'ensemble de ces changements implique des coûts supplémentaires.** Afin de respecter les normes sanitaires, l'asbl a dû s'offrir les services d'une société de nettoyage. Elle doit également acheter ses draps et serviettes ou encore son matériel de protection. À cela s'ajoutent l'achat de mobilier d'urgence pour le hall et le coût des travaux d'aménagement. C'est sans compter les achats de savon, le surcoût de la facture d'eau et les achats de nourriture.

D'autres services de Comme Chez Nous sont aussi davantage sollicités. C'est le cas du service d'accompagnement en et vers le logement de l'association (Chez Toit), qui a dû revoir ses critères d'aide. « *Si certains loyers des logements que nous avons en gestion ne rentrent pas durant cette période, nous n'allons pas courir après* », confie Sophie Crapez.

**L'association a pu bénéficier de 10.000 euros dans le cadre de l'appel d'urgence « Covid-19 : personnes précarisées »** lancé par la Fondation Roi Baudouin. Cet argent a permis de donner un peu d'air à l'association et de faire face aux dépenses les plus urgentes. Une aide plus que bienvenue.

■ **Chloé Martens**  
chargée de communication



Pendant le confinement, l'asbl a délocalisé son centre d'accueil de jour dans un hall sportif.

# Interview de Martin Vanden Eynde

## licencié en notariat et expert en matière de succession



Martin Vanden Eynde,  
votre expert en matière  
de succession

Cette page devait initialement être consacrée aux testaments et aux legs. Nous voulions notamment vous inviter à nous rencontrer aux Floralies de Gand dans le cadre de la campagne sur les testaments. Compte tenu de la situation sanitaire, cet événement a dû être annulé. Entre-temps, et pour les mêmes raisons, nous avons annulé nos séances d'information prévues en juin sur les legs et testaments. C'est pourquoi nous tenons à donner la parole à Martin Vanden Eynde, licencié en notariat et expert en matière de succession. Nous aurions aimé que vous le rencontriez en face à face lors d'une de nos tables rondes. Cette rencontre se fera par écrit.

### Action Vivre Ensemble : en quoi consiste votre métier ?

**Martin Vanden Eynde** : j'accompagne les personnes et familles, soit dans le cadre d'un planning successoral, soit dans le cadre d'une déclaration de succession. **Le planning successoral se fait en amont du décès.** Il est le plus souvent question de donations ou testaments. **La déclaration de succession se fait en aval.** Une fois le décès survenu, une série de formalités doivent être accomplies, dans un court délai. Il est alors essentiel de réunir la famille autour d'une table pour expliquer concrètement les conséquences du décès.

### Quelle est la différence entre la donation et le testament ?

**La donation** implique qu'une personne se défait de son vivant et **de manière irrévocable** d'une partie de son patrimoine. Lorsque la donation est faite en faveur d'une association, le traitement fiscal est particulièrement favorable. Le taux oscille entre 0 et 7% maximum, peu importe l'objet de la donation. **Le testament** est quant à lui un acte strictement individuel et **par essence révoquant.** Vous avez le choix entre le testament notarié (devant notaire et deux témoins) et le testament olographe (rédigé de ma main, daté et signé). Ils ont la même valeur. Il est toutefois recommandé de déposer son testament olographe chez un notaire pour inscription au registre Central des Testaments afin d'être sûr qu'il soit exécuté suite au décès. Lorsque le legs est fait en faveur d'une association, le traitement fiscal est très favorable. Le tarif se situe aux alentours des 6 à 8%. **Le**

**legs peut être fait en mono ou en duo.** En mono, la personne lègue tout son patrimoine, un pourcentage, ou un bien déterminé en faveur de l'association. En duo, une personne - qui, le plus souvent n'a pas d'héritier proche - lègue ses avoirs à une association, à charge pour elle de remettre une partie à un ou plusieurs bénéficiaires déterminés. Tous les droits et frais sont pris en charge par l'association.

### Êtes-vous plus sollicité en cette période de coronavirus ?

En ces temps particulièrement difficiles, je dois faire face à des situations plus compliquées, des décès soudains et traumatisants. Resté proche du monde catholique dont je suis issu, j'essaie d'aborder cette question délicate de la succession avec d'autant plus d'humanité dans cette circonstance de crise sanitaire inédite. **Habituellement, il est essentiel pour moi de rencontrer les gens chez eux, à leur domicile et de prendre le temps de les écouter.** Quelle est leur situation familiale et patrimoniale ? Comment et à qui souhaitent-ils transmettre leurs valeurs financières ou d'ordre plus moral ou spirituel ? Il faut avoir un grand sens de l'écoute pour pouvoir retranscrire leurs vœux et souhaits. **Le contexte dans lequel nous évoluons actuellement est vraiment très particulier et m'oblige à proposer cet accompagnement dans le domaine de la succession par téléphone ou écran interposé.** C'est plus difficile, mais c'est important de continuer envers et contre tout.

■ propos recueillis par **Chloé Martens**



Catherine  
Houssiau  
02 227 66 85

## DEMANDE DE DOCUMENTATION GRATUITE SUR LES TESTAMENTS ET LEGS

À retourner sous enveloppe affranchie à :  
**Action Vivre Ensemble - C. Houssiau**  
**Rue du Gouvernement Provisoire, 32**  
**1000 Bruxelles**

Je désire recevoir votre documentation sur les testaments et legs en faveur d'Action Vivre Ensemble.

Je souhaite être contacté-e par téléphone **en toute confidentialité** par C. Houssiau, votre personne de confiance au numéro indiqué ici. →

M.    Mme    Mme et M.

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

**Juste Terre ! Publication commune Entraide et Fraternité asbl et Action Vivre Ensemble asbl**

Siège rue du Gouvernement Provisoire, 32 - 1000 Bruxelles | T 02 227 66 80 | info@vivre-ensemble.be | www.vivre-ensemble.be

Conception - coordination V. Martin, C. Houssiau | Éd. responsable A. Fischer | Maquette et Impression Snel Grafics

Attestation fiscale pour tout don de 40 €/an et plus. Nos deux organisations sont habilitées à recevoir des legs par testament.

**Action Vivre Ensemble - IBAN BE91 7327 7777 7676 - Merci**